



Saint-Pierre Dels Forcats, le 6 juillet 2023

2023 / 035

**ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux de réhausse de chambre TELECOM HS sous trottoir, route des narcisses, par l'entreprise SOLUTIONS30, pour le compte de ORANGE,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

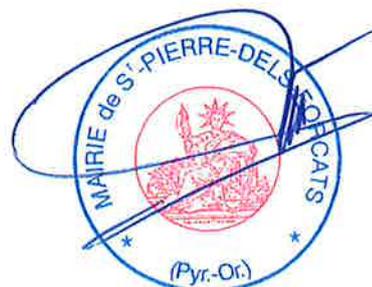
ARRETE :

Article 1 : La circulation sur la route des narcisses sera règlementée, le stationnement de tous véhicules sera interdit, les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face, durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 31/07/2023 au 14/08/2023.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires au droit des travaux, seront apposés par l'entreprise SOLUTIONS30 pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre BLANQUÉ,



Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr - Site internet : www.stpierreforcats.fr